

Les expérimentations menées sur le bassin versant de la Canche pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Le bassin versant de la Canche est particulièrement sensible aux ruissellements et à l'érosion des sols car il cumule plusieurs facteurs favorables à l'expression de ces phénomènes.

Depuis les années 80, les acteurs locaux se mobilisent au travers différents programmes d'étude, de recherche et d'aménagements afin de mieux comprendre ces phénomènes.

1998 - 2003 Evaluation des flux de pollution transportés par la Canche - SIABVC / Agence de l'Eau Artois Picardie

Etude menée entre septembre 1998 et octobre 2003 par le SIABVC et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Un dispositif de mesure de la qualité des eaux a été mis en place fin 1998 pour déterminer les rejets en mer de matières organiques, de nutriments (azote et phosphore) et de Matières en Suspension (MES).

Résultats : sur la durée de l'étude (4 ans), le cumul total de MES transportées par la Canche a représenté 320 000 tonnes. Pour l'année hydrologique exceptionnelle 2000/2001 le transport s'élevait à 185 000 tonnes, soit un flux moyen de 500 tonnes par jour.

Ce dispositif a été réinstallé fin 2011 par l'Agence de l'Eau et le Symcéc. Cette nouvelle campagne de mesures des MES permettra d'évaluer l'impact des travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la qualité des eaux de la Canche.

2010 : Elaboration d'une méthodologie pour l'estimation du volume de limon retenu par une fascine - Chambre Agriculture / Symcéc

L'objectif de cette expérimentation était de mettre au point une méthodologie permettant d'évaluer la quantité de limon stockée en amont des fascines suite aux coulées de boue survenues en mai 2010. Ce premier test a été réalisé en Juin 2010, en amont d'une fascine située sur la commune de Bernieulles, appartenant au bassin versant de la Course. **Ainsi, pour une fascine de 40 ml, il a été évalué un stockage de terre de l'ordre de 90 m³.**

La méthodologie mise au point nécessite d'être approfondie et confrontée à de nouvelles mesures sur d'autres ouvrages de ce type.

Ces 30 ans d'expérimentations sur le bassin versant de la Canche, ont permis de créer et de consolider une méthodologie propre à ce territoire dans la gestion intégrée de ces phénomènes. Par ailleurs, ces expériences ont favorisé une prise de conscience des acteurs locaux, et les programmes de lutte contre l'érosion des sols se mettent en place sur l'ensemble du bassin. Un des défis des années à venir sera de mettre en oeuvre un programme de suivi et d'évaluation de l'efficacité de ces aménagements tant sur la protection des personnes que sur l'amélioration de la qualité des eaux de la Canche.

Agir ensemble pour l'eau

Symcéc

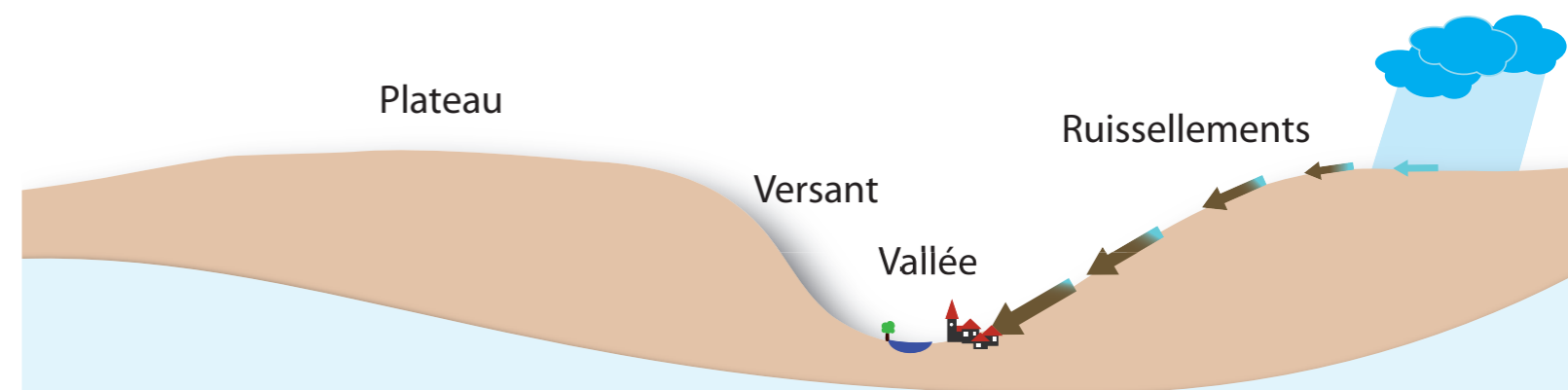
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Emilie Delattre : animatrice de bassin versant
Erosion-Ruissellement-Pollutions diffuses
03 21 06 77 05 - emilie.delattre@symcea.fr

Avec le soutien financier :



L'animation de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin versant de la Canche



Un territoire vulnérable où les collectivités se mobilisent avec le soutien du Symcéc

Le bassin versant de la Canche est particulièrement sensible aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols. La forte teneur en Matières En Suspension (MES) des eaux de la Canche représente un des principaux facteurs déclassant de la qualité des eaux superficielles du fleuve.

Depuis les années 80, des opérations visant à la limitation de ces phénomènes sont entreprises par les collectivités, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Actuellement, les Communautés de Communes sont maîtres d'ouvrage des programmes de travaux anti-érosif. Pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet et pour apporter une réponse opérationnelle à ces enjeux, le Symcéc a créé un poste d'animateur de Bassin Versant, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional Nord-Pas de Calais. L'animation menée sur le bassin versant de la Canche doit concourir à la maîtrise durable des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Symcéc

Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Emilie Delattre : animatrice de bassin versant
Erosion-Ruissellement-Pollutions diffuses
03 21 06 77 05 - emilie.delattre@symcea.fr



La mission d'animation du Symcéc

Depuis 2008, le Symcéc accompagne les communautés de communes du bassin versant de la Canche dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leur programme de lutte contre l'érosion des sols et de maîtrise des ruissellements. Concrètement cet accompagnement s'est traduit par l'embauche d'une animatrice de bassin versant.

Sa mission s'articule autour des axes suivants:

> Apporter un appui technique auprès des collectivités

Au départ la priorité a été donnée aux territoires soumis au risque d'érosion et de ruissellement n'ayant pas fait l'objet de diagnostic et de programme d'aménagement (la haute vallée de la canche et ses sous-bassins). Désormais, le Symcéc est impliqué dans chaque programme des 14 communautés de communes du bassin versant à différents niveaux : de la participation au comité de pilotage (projet de la communauté de communes de l'Atrébatie) jusqu'à la délégation de maîtrise d'ouvrage (projet de la communauté de communes Desvres-Samer).

> Assurer la communication autour des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols

Et plus globalement de la protection de la ressource en eau, en favorisant l'amélioration de la connaissance des différents publics, en valorisant les expériences en cours et les projets réalisés, et en réalisant ou en participant à des actions événementielles tels que des colloques, salons à destination de différents publics:

- étudiants (Chantier école sur la création de fascines avec les établissements de formation agricole),
- agriculteurs (Rappel des impacts et des enjeux de la lutte contre l'érosion lors de réunions; organisation de journée de sensibilisation des agriculteurs aux pratiques et actions limitant l'érosion),
- partenaires techniques: (Interventions lors des assises de l'érosion organisées)
- grand public (Site Internet du Syndicat Mixte; réalisation de plusieurs fiches techniques sur la mission d'animation, rappel des diverses expérimentations menées sur le bassin versant de la Canche)

> Animer la concertation et constituer un réseau privilégié d'acteurs

La mise en place systématique d'un comité de pilotage pour chaque programme de lutte contre l'érosion des sols permet d'assurer une concertation efficace entre l'ensemble des partenaires techniques et financiers;

La création d'un Comité Technique, composé des techniciens des Communautés de Communes du bassin versant de la Canche, en charge des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, a pour objectif d'appliquer une méthodologie commune à l'ensemble des programmes menés sur le bassin versant de la Canche et de faciliter les retours d'expérience entre les techniciens.

L'animatrice de bassin versant veille également à la cohérence hydraulique des programmes des communautés de communes du bassin versant et du respect de la méthodologie préconisée dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche.

La lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement: une problématique au cœur des grands enjeux identifiés par le SAGE de la Canche

Enjeu majeur 1 :
SAUVEGARDER ET PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Enjeu majeur 2 :
RECONQUERIR LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Enjeu majeur 4 :
PROTEGER ET METTRE EN VALEUR L'ESTUAIRE ET LA ZONE LITTORALE

Enjeu majeur 3 :
MAITRISER ET PREVENIR LES RISQUES A L'ECHELLE DES BASSIN VERSANT RURAUX ET URBAINS

Les étapes de mise en place d'un programme de lutte contre l'érosion

Un programme de lutte contre l'érosion des sols s'organise en plusieurs étapes, détaillées ci-dessous. Pour accompagner les communautés de communes dans le montage de leur projet, le Syndicat Mixte propose 3 possibilités d'intervention, en fonction des besoins du maître d'ouvrage :

Assistance à maître d'ouvrage, mission de maîtrise d'œuvre, délégation de maîtrise d'ouvrage.



Les grandes étapes d'un programme de lutte contre l'érosion sont validées par un comité de pilotage qui regroupe:

- les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général, ...)
- les partenaires techniques (Symcéc, Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, Maison du Bois, Fédération des chasseurs, Pays, Maisons des Infrastructures, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, ...)
- les services déconcentrés de l'Etat (Direction Département des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ...)

Cette concertation, dès les premières étapes du programme, permet de s'assurer de la cohérence du projet avec les enjeux du territoire concerné.